



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ministres

Question écrite n° 11884

Texte de la question

M. Léonce Deprez s'étonne auprès de M. le Premier ministre que la représentation nationale ne puisse disposer d'informations plus précises sur le non-cumul de mandats entre les fonctions ministérielles et les fonctions d'élu, local, départemental ou régional. S'il est exact que des maires et des présidents de conseil général ont été priés de démissionner, tous les membres du Gouvernement n'ont pas, tant s'en faut, appliqué cette « consigne », ce qui aboutit au paradoxe de voir des ministres, maires de petites communes rurales, démissionner de leur mandat local alors que d'autres ministres, soit maire d'arrondissement de Paris (187 000 habitants), soit premier adjoint d'une métropole régionale (200 000 habitants), conservent leur mandat. Il lui confirme l'intérêt et l'importance qu'il attache à bénéficier de son point de vue en ce qui concerne ces situations paradoxales.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le Premier ministre sur la mise en oeuvre de la réforme annoncée en juin 1997 concernant la limitation du cumul des mandats. Deux projets de loi relatifs aux cumuls des mandats et fonctions électives ont été adoptés les 27 et 28 mai dernier en première lecture à l'Assemblée nationale. Ils devraient être présentés au Sénat avant la fin de cette année. Le projet de loi organique vise à interdire le cumul d'un mandat parlementaire avec celui d'un exécutif local, le projet de loi ordinaire vise à limiter le cumul des mandats et fonctions électives locales. L'interdiction de cumul d'une fonction ministérielle et d'un exécutif local relève d'un projet de loi constitutionnel. Afin de traduire, par anticipation, cette volonté de réforme dans la pratique, le Premier ministre, dès la formation du Gouvernement a adressé à chacun de ses membres des recommandations personnelles pour qu'il démissionne des fonctions de maire ou de président de conseil général lorsqu'il les exerçait. Les membres du Gouvernement ont suivi ces recommandations.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11884

Rubrique : Etat

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1545

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5399